



Casque Celte
4^{ème} S. av. J.C

MAIRIE D'AGRIS
22, place du Bourg
16110 AGRIS

INVENTAIRE DU PATRIMOINE NATUREL
Arrêté préfectoral n°16-2022 05 25 00005

AVIS À LA POPULATION

En vue d'exécuter des prospections pour inventaire et suivi de la flore sauvage, de la fonge, des végétations et des habitats sur l'ensemble des milieux naturels et semi-naturels du département de la Charente.

Les agents du Conservatoire botanique nationale Sud-Atlantique ainsi que les personnes mandatées par lui, chargées des opérations d'inventaires et de prospection, sont autorisés à pénétrer dans les propriétés privées, closes ou non closes, **(à l'exception des locaux d'habitation)**, à franchir les murs et autres clôtures et obstacles qui pourraient entraver leurs opérations, sur l'ensemble de la commune.

Ils devront tous être en possession d'une copie du présent arrêté ainsi que d'un ordre de mission, qui devront être présentés à toute réquisition.

La présente autorisation préfectorale est autorisée jusqu'au 31 décembre 2022.

Le maire